

M. DC. XIX.

Austriche. page. 131.

Dix mille Transilvains enuoyez par Bethlem Gabor en l'armée des Bohemes. pag. 132.

Ce qui se passa le 24. 25. & 26. Octobre, au bout des ponts de Vienne, entre l'armée Imperiale, & celle des Bohemes & Transilvains. Ibid.

Les Imperiaux desfaictz par les Transilvains dans les fauxbourgs de Presbourg. pag. 134.

Presbourg rendu au Prince Bethlem Gabor, qui prend le tiltre de Prince de Hongrie.

Assemblée des Princes & Estats Protestans Correspondans à Rottembourg. pag. 135.

Lettres de l'Eslecteur Palatin à celui de Saxe, sur ce qu'il auoit esté esleu Roy de Boheme. page. 135.

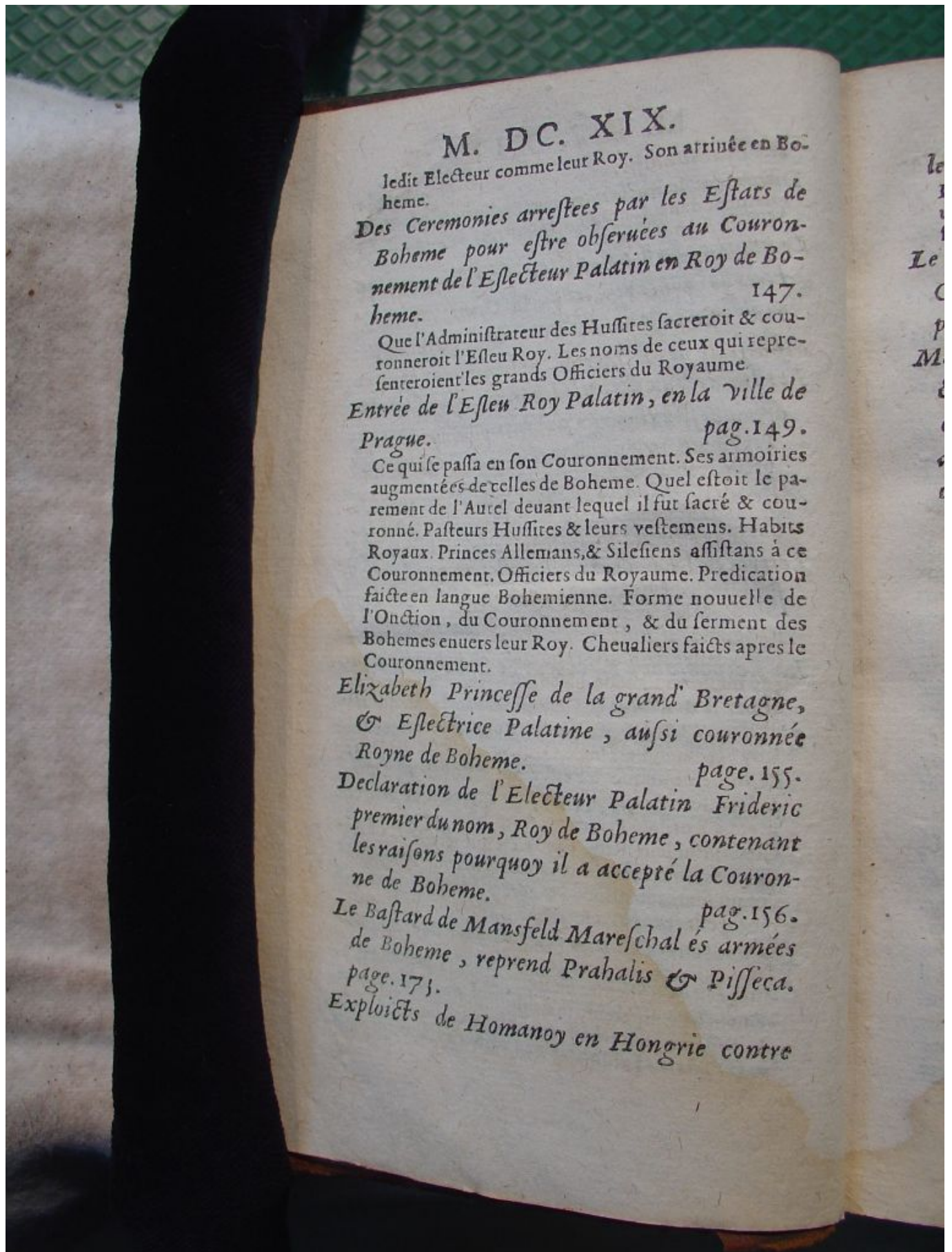
La Responce de l'Eslecteur de Saxe audit Eslecteur Palatin. pag. 138.

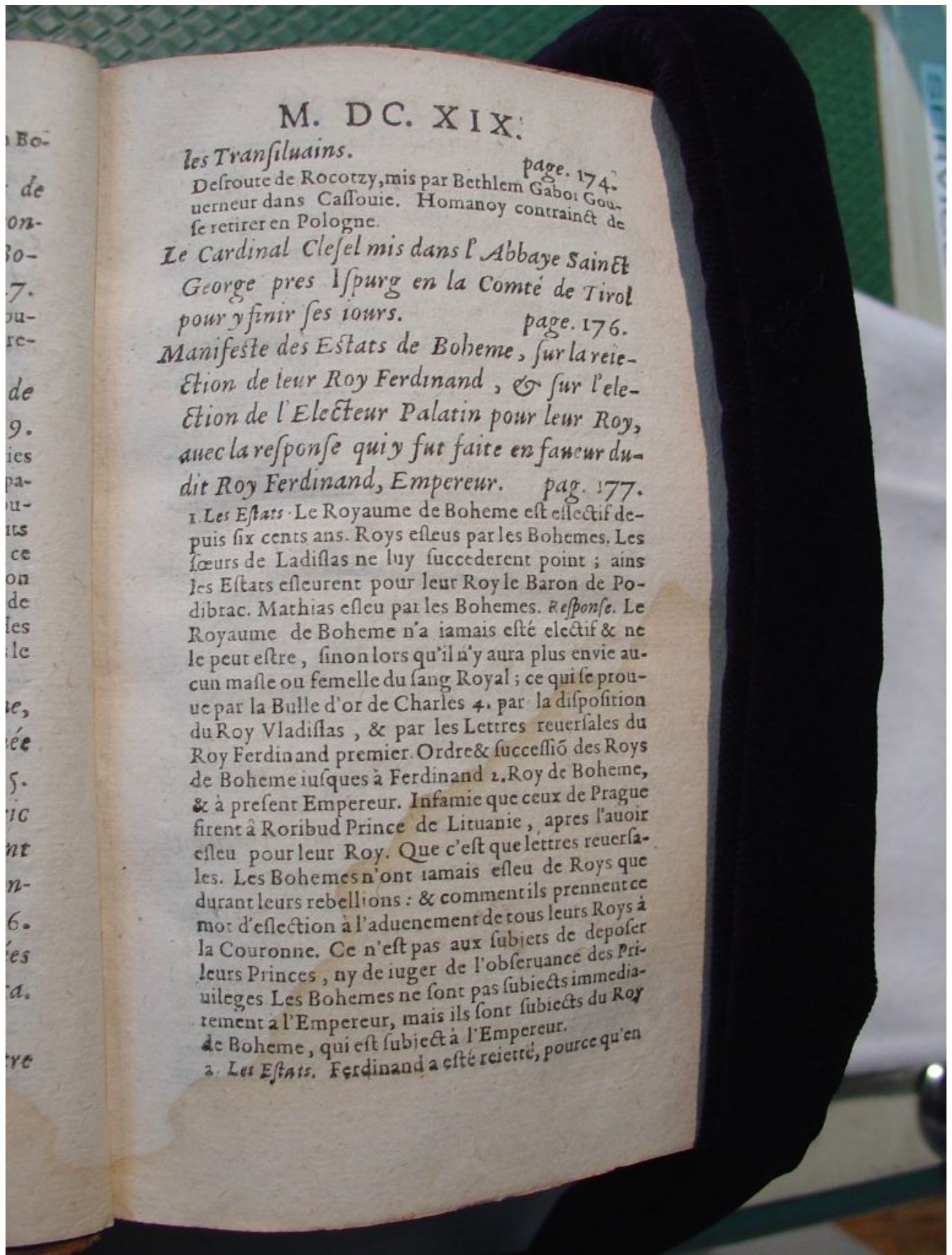
L'Assemblée des Princes Protestans correspondans à Rottembourg est d'aduis que l'Eslecteur Palatin accepte la Couronne de Boheme. pag. 141.

Les lettres qu'il rescriuit aux Estats de Boheme, sur ce qu'il acceptoit l'eslection qu'ils auoient faicte de luy pour leur Roy.

L'Eslecteur Palatin part de Heidelberg pour aller en Boheme. page. 142.

Ambassadeurs des Estats de Boheme, vont le recevoir à Valdassen. Saluent l'Electrice Palatine. Lettres reuerfales données aux Estats de Boheme par





M. DC. XIX.

les Transilvains.

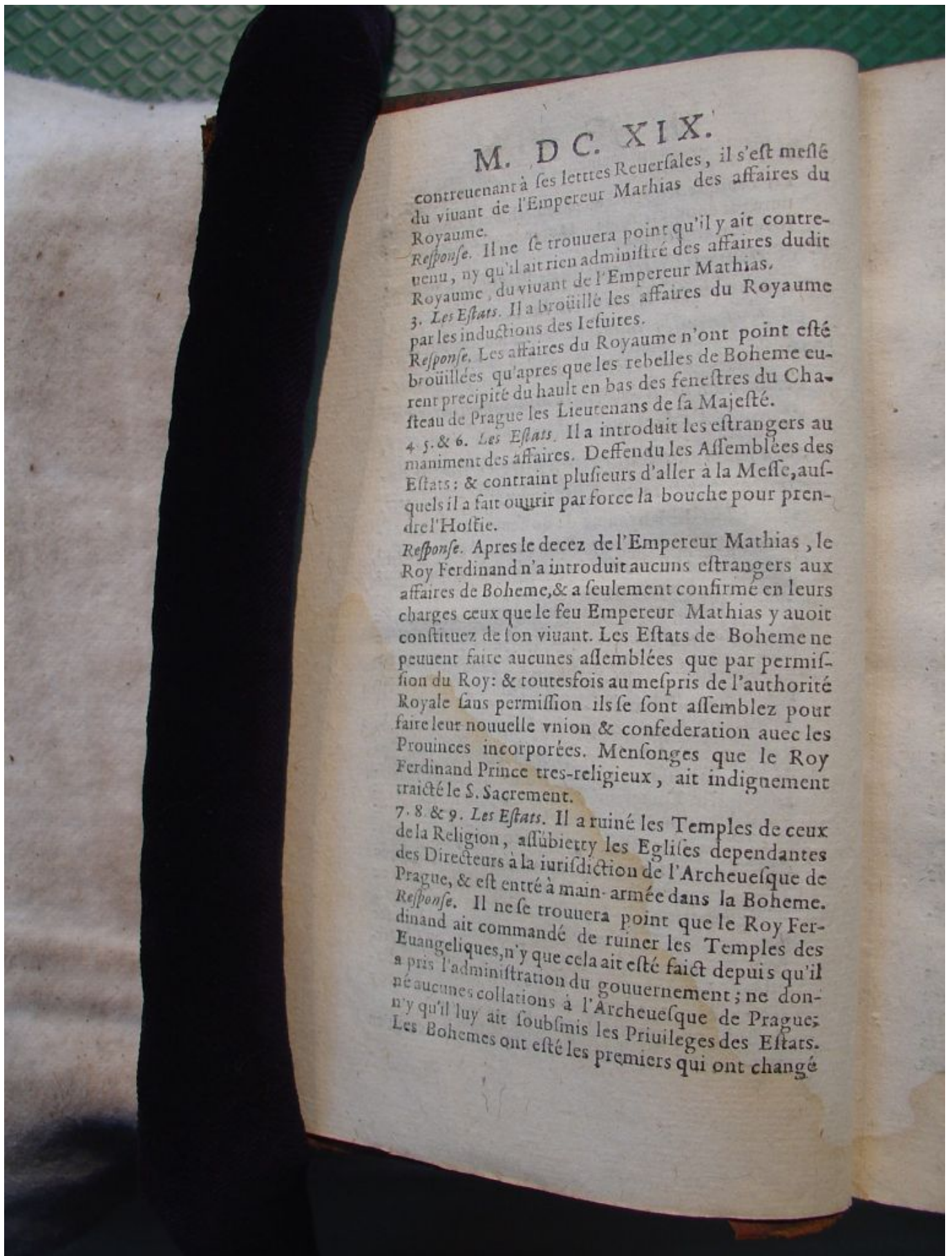
Defroutte de Rocotzy, mis par Bethlem Gaboi Gouverneur dans Cassouie. Homanoy contrainct de se retirer en Pologne. page. 174.

Le Cardinal Clefel mis dans l'Abbaye Saint George pres Ispurg en la Comté de Tirol pour y finir ses iours. page. 176.

Manifeste des Estats de Boheme, sur la reiecton de leur Roy Ferdinand, & sur l'electon de l'Electeur Palatin pour leur Roy, avec la responce qui y fut faite en faueur dudit Roy Ferdinand, Empereur. pag. 177.

1. *Les Estats.* Le Royaume de Boheme est electif depuis six cents ans. Roys esleus par les Bohemes. Les sœurs de Ladislas ne luy succederent point; ains les Estats esleurent pour leur Roy le Baron de Podibrac. Mathias esleu par les Bohemes. *Responce.* Le Royaume de Boheme n'a iamais esté electif & ne le peut estre, sinon lors qu'il n'y aura plus envie aucun masse ou femelle du sang Royal; ce qui se prouue par la Bulle d'or de Charles 4. par la disposition du Roy Vladislas, & par les Lettres reueriales du Roy Ferdinand premier. Ordre & successiō des Roys de Boheme iusques à Ferdinand 2. Roy de Boheme, & à present Empereur. Infamie que ceux de Prague firent à Roribud Prince de Lituanie, apres l'auoir esleu pour leur Roy. Que c'est que lettres reueriales. Les Bohemes n'ont iamais esleu de Roys que durant leurs rebellions: & comment ils prennent ce mot d'eslection à l'aduenement de tous leurs Roys à la Couronne. Ce n'est pas aux subjets de deposer leurs Princes, ny de iuger de l'obseruance des Priuileges. Les Bohemes ne sont pas subiects immediatement à l'Empereur, mais ils sont subiects du Roy de Boheme, qui est subiect à l'Empereur.

2. *Les Estats.* Ferdinand a esté reiecté, pource qu'en



M. D C. XIX.

contreuenant à ses lettres Reuersales, il s'est meslé du viuant de l'Empereur Mathias des affaires du Royaume.

Response. Il ne se trouuera point qu'il y ait contreuenu, ny qu'il ait rien administré des affaires dudit Royaume, du viuant de l'Empereur Mathias.

3. *Les Estats.* Il a broüillé les affaires du Royaume par les inductions des Iesuites.

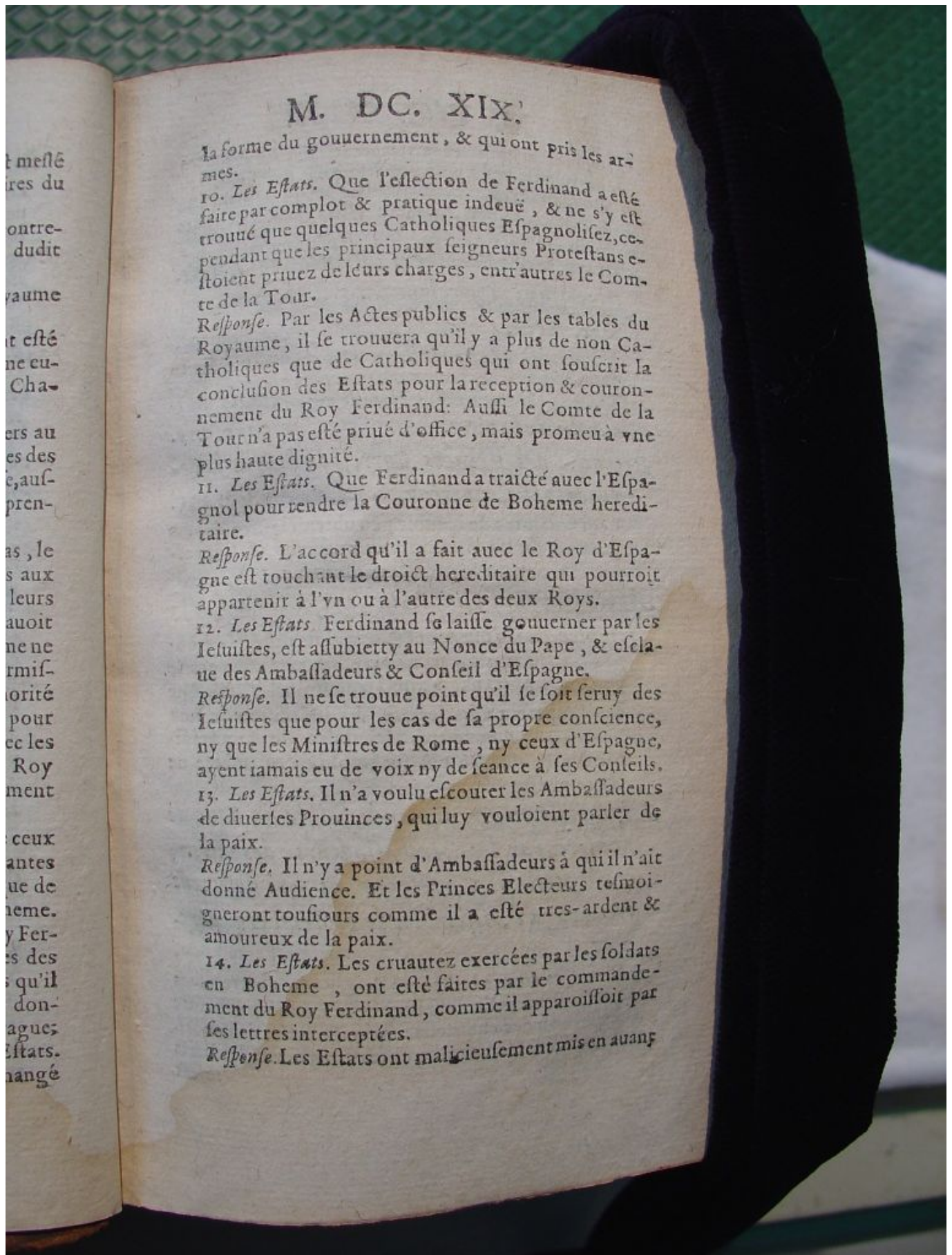
Response. Les affaires du Royaume n'ont point esté broüillées, qu'apres que les rebelles de Boheme eurent precipité du hault en bas des fenestres du Chasteau de Prague les Lieutenans de sa Majesté.

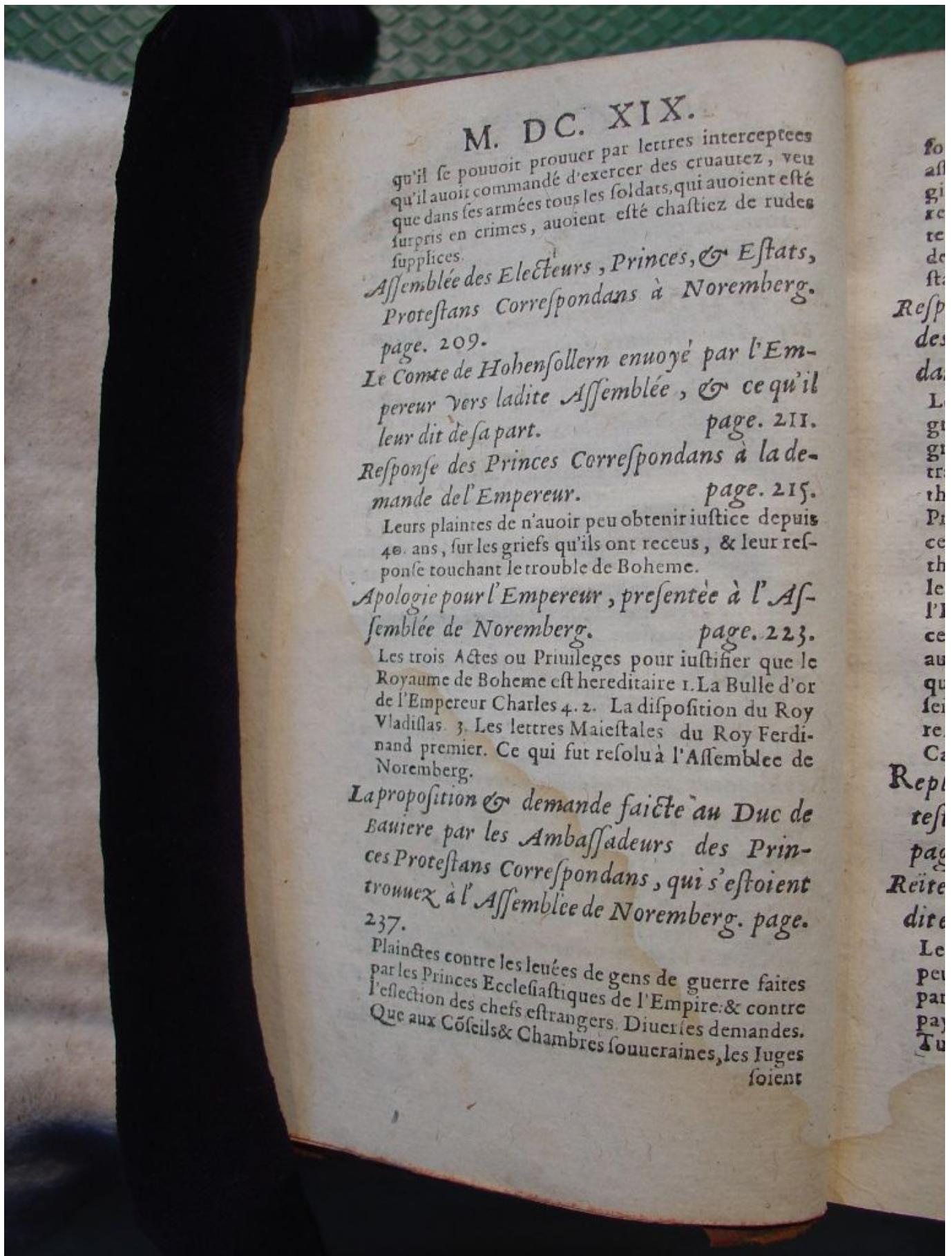
4. 5. & 6. *Les Estats.* Il a introduit les estrangers au maniment des affaires. Deffendu les Assemblées des Estats; & contraint plusieurs d'aller à la Messe, auxquels il a fait ouurir par force la bouche pour prendre l'Hostie.

Response. Apres le decez de l'Empereur Mathias, le Roy Ferdinand n'a introduit aucuns estrangers aux affaires de Boheme, & a seulement confirmé en leurs charges ceux que le feu Empereur Mathias y auoit constituez de son viuant. Les Estats de Boheme ne peuuent faire aucunes assemblées que par permission du Roy: & toutesfois au mespris de l'autorité Royale sans permission ils se sont assemblez pour faire leur nouvelle vnion & confederation avec les Prouinces incorporées. Mensonges que le Roy Ferdinand Prince tres-religieux, ait indignement traité le S. Sacrement.

7. 8. & 9. *Les Estats.* Il a ruiné les Temples de ceux de la Religion, assubierty les Eglises dependantes des Directeurs à la iurisdiction de l'Archeuesque de Prague, & est entré à main armée dans la Boheme.

Response. Il ne se trouuera point que le Roy Ferdinand ait commandé de ruiner les Temples des Euangeliques, n'y que cela ait esté fait depuis qu'il a pris l'administration du gouvernement; ne donné aucunes collations à l'Archeuesque de Prague; n'y qu'il luy ait soubmis les Priuileges des Estats. Les Bohemes ont esté les premiers qui ont changé





M. DC. XIX.

qu'il se pouvoit prouuer par lettres interceptees
qu'il auoit commandé d'exercer des cruauitez, veu
que dans les armées tous les soldats, qui auoient esté
surpris en crimes, auoient esté chastiez de rudes
supplices.

*Assemblée des Electeurs, Princes, & Estats,
Protestans Correspondans à Noremberg.*

page. 209.

*Le Comte de Hohensollern enuoyé par l'Em-
pereur vers ladite Assemblée, & ce qu'il
leur dit de sa part.*

page. 211.

*Responce des Princes Correspondans à la de-
mande del'Empereur.*

page. 215.

Leurs plaintes de n'auoir peu obtenir iustice depuis
40. ans, sur les griefs qu'ils ont receus, & leur res-
ponse touchant le trouble de Boheme.

*Apologie pour l'Empereur, presentée à l'As-
semblée de Noremberg.*

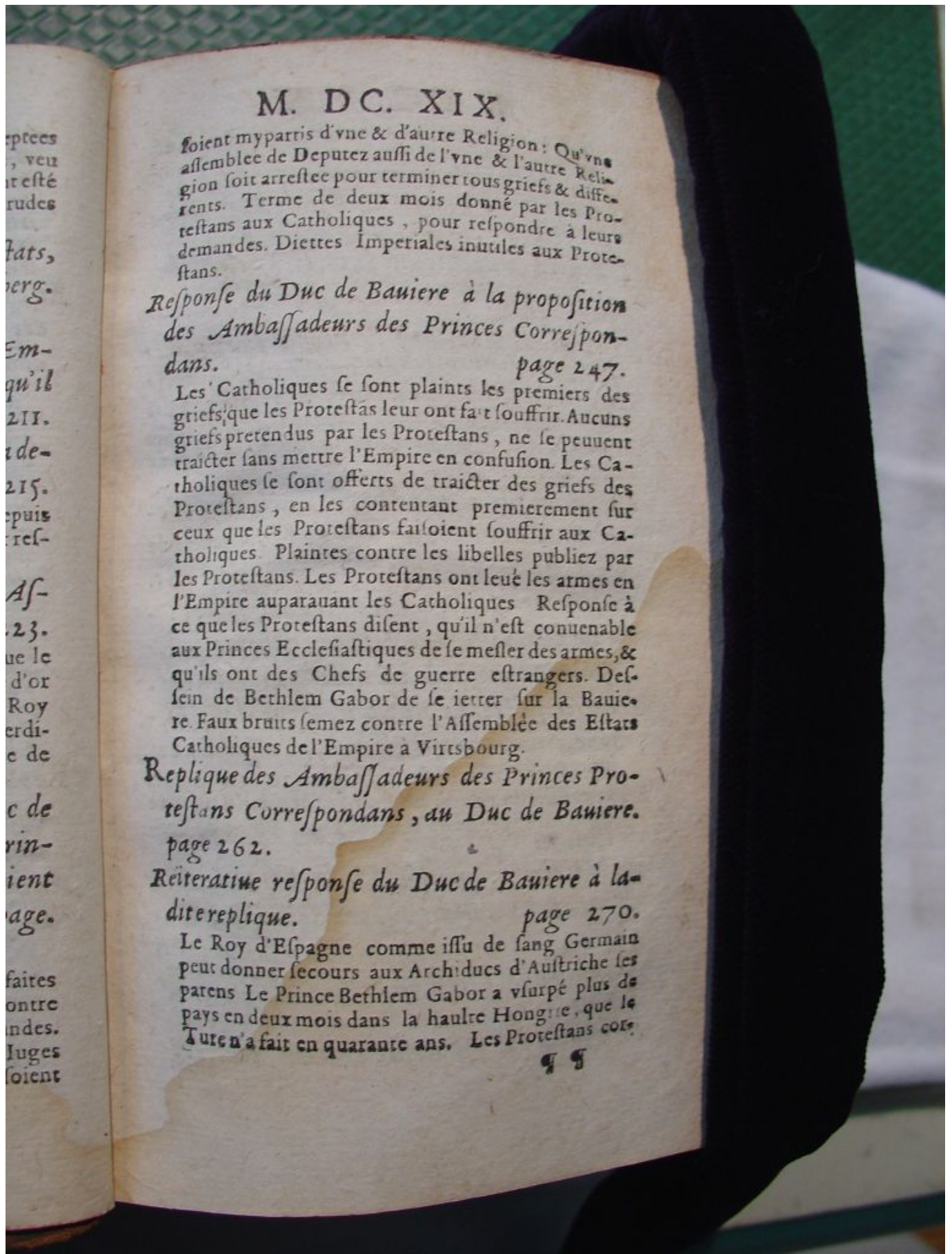
page. 223.

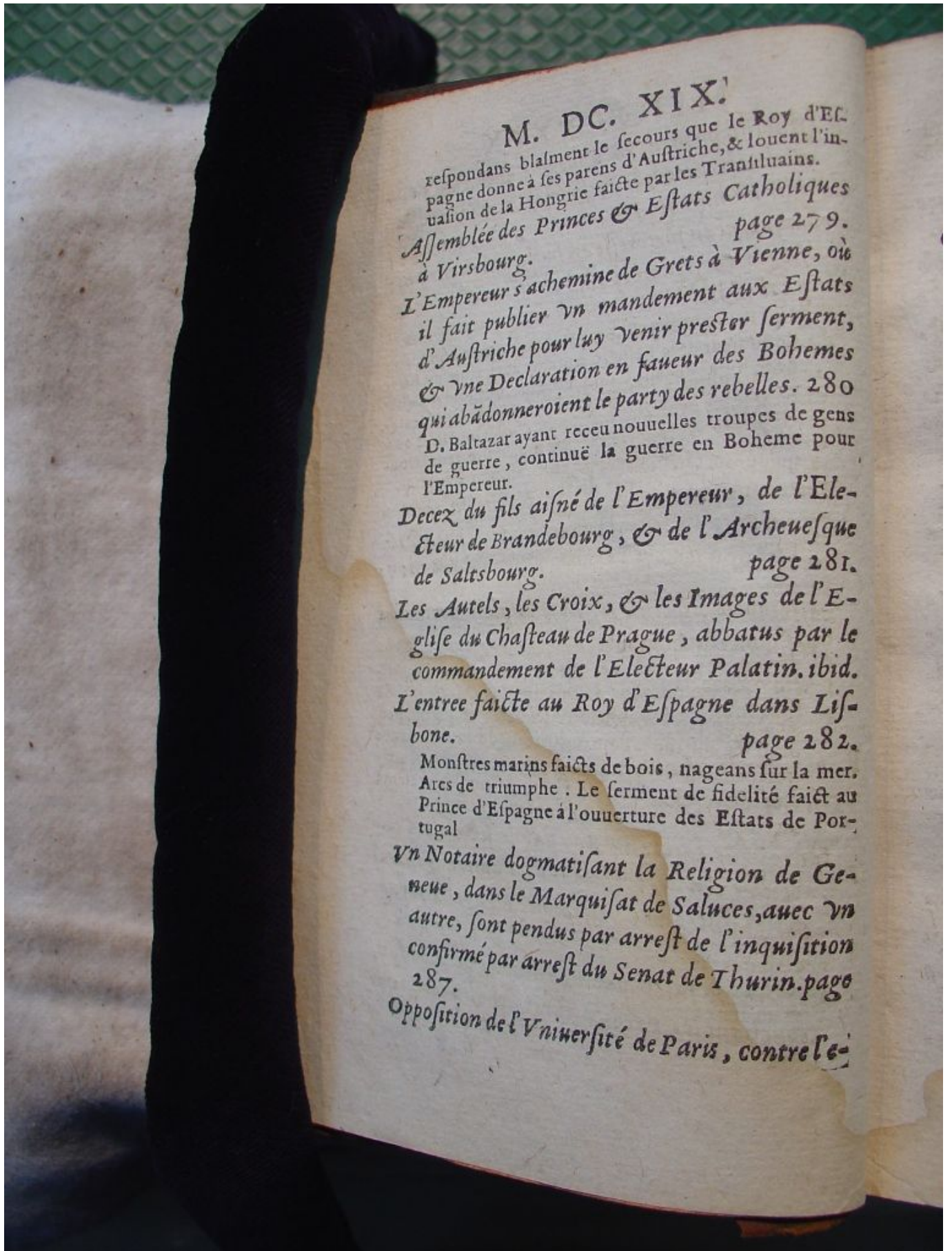
Les trois Actes ou Priuileges pour iustifier que le
Royaueme de Boheme est hereditaire 1. La Bulle d'or
de l'Empereur Charles 4. 2. La disposition du Roy
Vladilas. 3. Les lettres Maiestales du Roy Ferdi-
nand premier. Ce qui fut resolu à l'Assemblée de
Noremberg.

*La proposition & demande faiçte au Duc de
Bauiere par les Ambassadeurs des Prin-
ces Protestans Correspondans, qui s'estoient
trouuez à l'Assemblée de Noremberg.*

page. 237.

Plainctes contre les leuées de gens de guerre faites
par les Princes Ecclesiastiques de l'Empire: & contre
l'eslection des chefs estrangiers. Diuerles demandes.
Que aux Cōseils & Chambres souueraines, les Iuges
soient





M. DC. XIX.

respondans blablement le secours que le Roy d'Espagne donne à ses parens d'Autriche, & louent l'invaison de la Hongrie faicte par les Transilvains.
Assemblée des Princes & Estats Catholiques à Virsbourg. page 279.

L'Empereur s'achemine de Grets à Vienne, où il fait publier vn mandement aux Estats d'Autriche pour luy venir prester serment, & vne Declaration en faueur des Bohemes qui abandonneroient le party des rebelles. 280
D. Baltazar ayant receu nouvelles troupes de gens de guerre, continuë la guerre en Boheme pour l'Empereur.

Deces du fils aisné de l'Empereur, de l'Electeur de Brandebourg, & de l'Archeuesque de Saltsbourg. page 281.

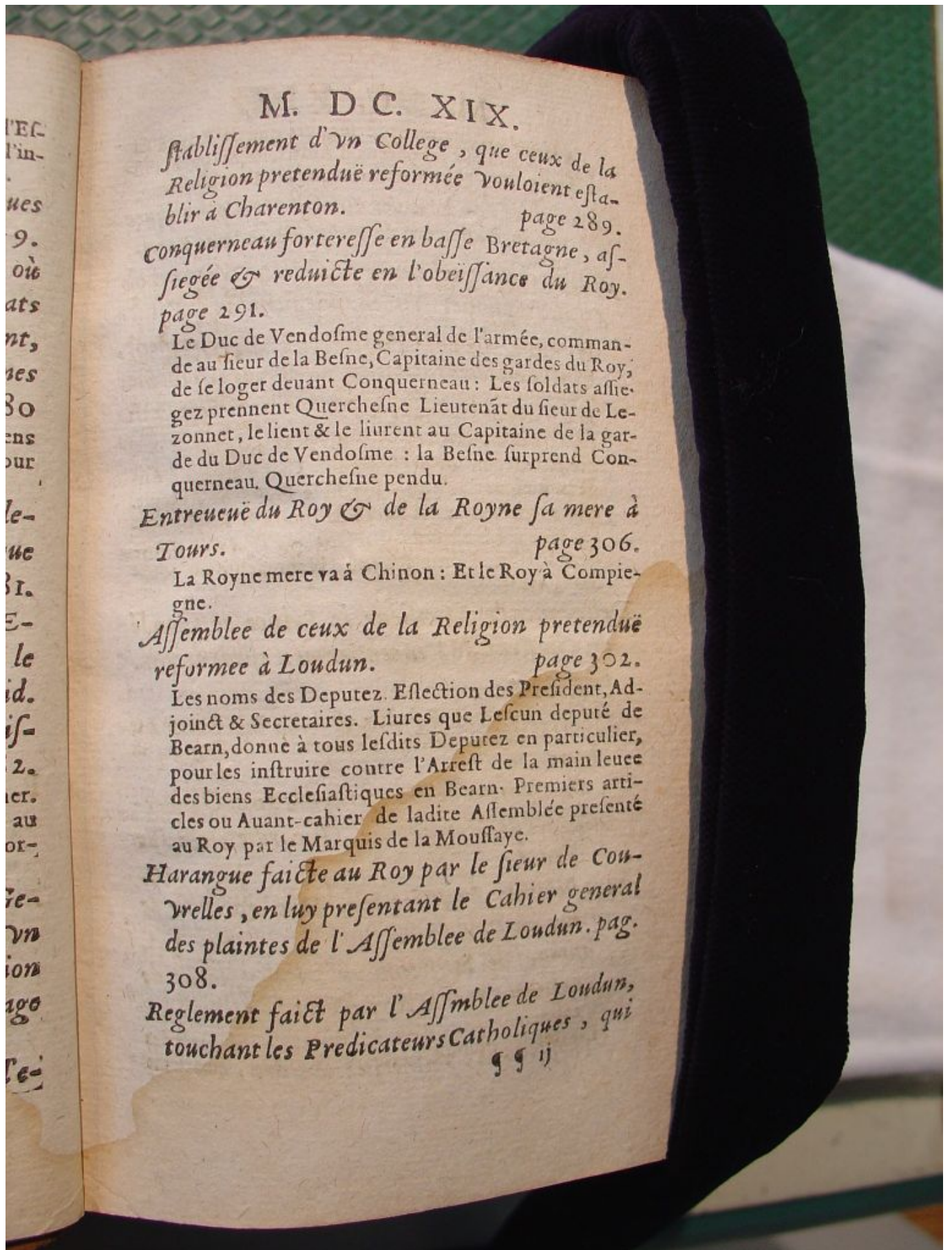
Les Autels, les Croix, & les Images de l'Eglise du Chasteau de Prague, abbatu par le commandement de l'Electeur Palatin. ibid.

L'entree faicte au Roy d'Espagne dans Lisbonne. page 282.

Monstres marins faicts de bois, nageans sur la mer. Arcs de triumphe. Le serment de fidelité faict au Prince d'Espagne à l'ouverture des Estats de Portugal

Vn Notaire dogmatisant la Religion de Geneue, dans le Marquisat de Saluces, avec vn autre, sont pendus par arrest de l'inquisition confirmé par arrest du Senat de Thurin. page 287.

Opposition de l'Vniuersité de Paris, contre l'e-



M. D C. XIX.

Stablissement d'un Colleege, que ceux de la Religion pretendue reformee vouloient establir à Charenton. page 289.

Conquerneau forteresse en basse Bretagne, assiegée & reduicte en l'obeissance du Roy. page 291.

Le Duc de Vendosme general de l'armée, commande au sieur de la Besne, Capitaine des gardes du Roy, de se loger devant Conquerneau: Les soldats assiegez prennent Querchesne Lieutenant du sieur de Lezonnet, le lient & le liurent au Capitaine de la garde du Duc de Vendosme: la Besne surprend Conquerneau. Querchesne pendu.

Entreueue du Roy & de la Royne sa mere à Tours. page 306.

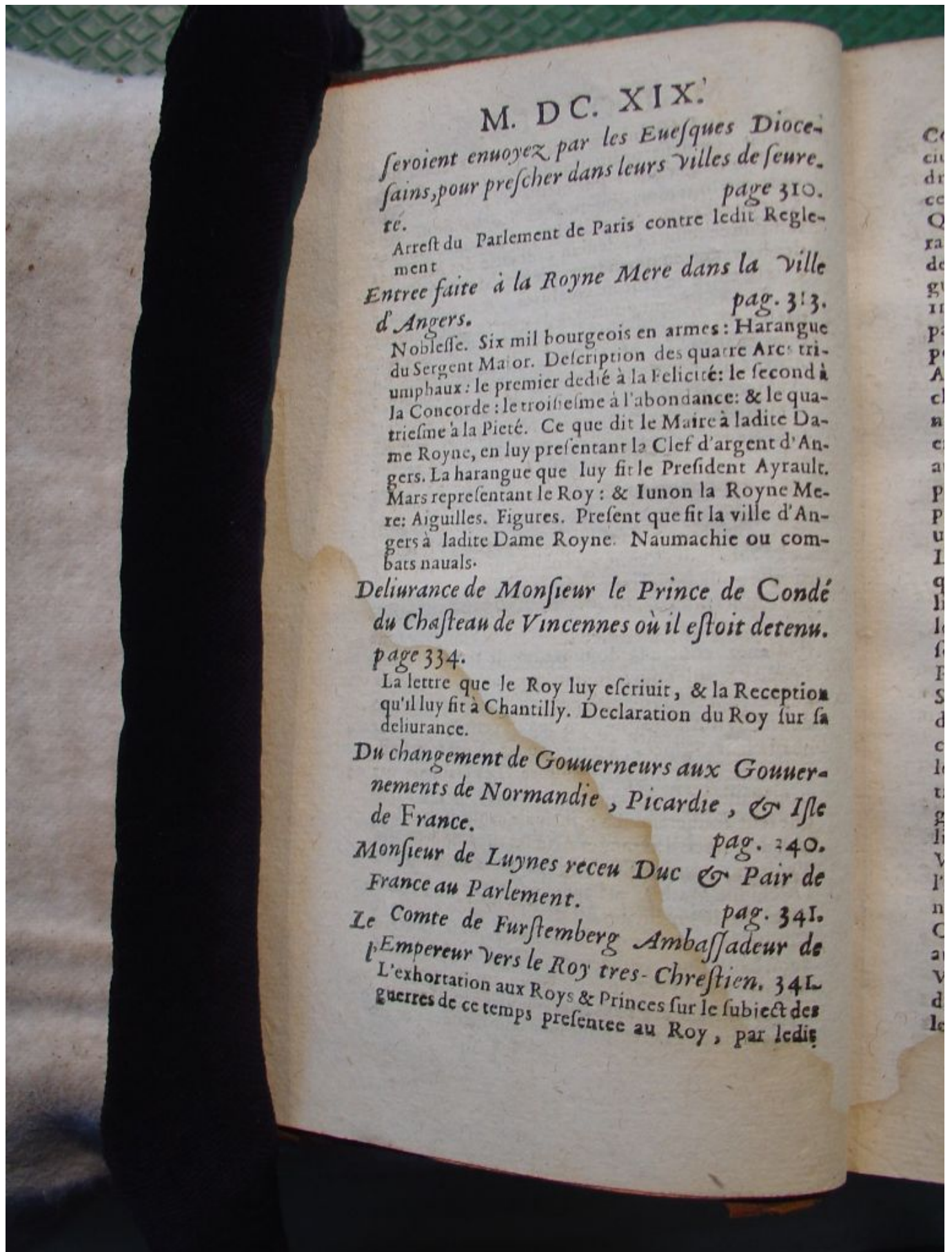
La Royne mere va à Chinon: Et le Roy à Compiègne.

Assemblée de ceux de la Religion pretendue reformee à Loudun. page 302.

Les noms des Deputez. Election des President, Adjoint & Secretaires. Liures que Lescun depute de Bearn, donne à tous lesdits Deputez en particulier, pour les instruire contre l'Arrest de la main leuee des biens Ecclesiastiques en Bearn. Premiers articles ou Avant-cahier de ladite Assemblée presenté au Roy par le Marquis de la Mouffaye.

Harangue faicte au Roy par le sieur de Couvelles, en luy presentant le Cahier general des plaintes de l'Assemblée de Loudun. pag. 308.

Reglement faict par l'Assmblee de Loudun, touchant les Predicateurs Catholiques, qui
99



M. DC. XIX.

Seroient enuoyez par les Euesques Diocessains, pour prescher dans leurs villes de seurete. page 310.

Arrest du Parlement de Paris contre ledit Reglement

Entree faite à la Royne Mere dans la Ville d'Angers. pag. 313.

Noblesse. Six mil bourgeois en armes: Harangue du Sergent Major. Description des quatre Arcs triumpaux: le premier dedié à la Felicité: le second à la Concorde: le troisieme à l'abondance: & le quatrieme à la Pieté. Ce que dit le Maire à ladite Dame Royne, en luy presentant la Clef d'argent d'Angers. La harangue que luy fit le President Ayrault. Mars representant le Roy: & Iunon la Royne Mere: Aiguilles. Figures. Present que fit la ville d'Angers à ladite Dame Royne. Naumachie ou combats nauals.

Deliuance de Monsieur le Prince de Condé du Chasteau de Vincennes où il estoit detenu.

page 334.

La lettre que le Roy luy escriuit, & la Reception qu'il luy fit à Chantilly. Declaration du Roy sur sa deliuance.

Du changement de Gouverneurs aux Gouvernements de Normandie, Picardie, & Isle de France.

pag. 340.

Monsieur de Luynes receu Duc & Pair de France au Parlement.

pag. 341.

Le Comte de Furstemberg Ambassadeur de l'Empereur vers le Roy tres-Chrestien. 341.

L'exhortation aux Roys & Princes sur le subiect des guerres de ce temps presentee au Roy, par ledit

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan